

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 20 JUIN 2017**

Convocation du 09 juin 2017.

L'an deux mil dix-sept, le mardi 20 juin à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Michel SCICLUNA, Président.

Etaient présents : (13)

M. Michel SCICLUNA (Président), Mme Catherine AUBIJOUX (Vice-présidente), Mme Corine FOUCTEAU, Mme Anne-Marie VASLIN, Mme Catherine LE COARER, M. Jack NOURY, Mme Sandrine DA MOTA, Mme Catherine BREGEARD, Mme Edith COURTIN, Mme Danielle MOULIN, Mme Marie-France DEGAS, Mme Michèle BORDIER, Mme Isabelle LEMOINE.

Absente ayant donné pouvoir : (1)

Mme Claudine JIMENEZ a donné pouvoir à Mme Catherine AUBIJOUX.

Absente : (1)

Mme Saliha BENABDALLAH-SEHB.

Mme Corine FOUCTEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le QUORUM est atteint et la séance est ouverte à 19 heures 00

PRÉAMBULE

A l'interrogation de Mme Catherine AUBIJOUX, Vice-Présidente, les membres présents confirment avoir reçu dans les délais impartis, la convocation à la présente séance portant mention de l'ordre du jour complet :

- I- Approbation du procès-verbal du 24 mai 2017
- II- Approbation du Compte Administratif – Exercice 2016
- III- Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2016
- IV- Affectation de résultat de l'exercice 2016
- V- Dossiers d'aide sociale
- VI- Questions diverses

Mme Catherine AUBIJOUX précise que le point II et le point III ont été inversés, il faut d'abord voter le compte de gestion et ensuite le compte administratif.

M. le Président prend la parole.

ORDRE DU JOUR

I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 MAI 2017

Le procès-verbal de la séance du 24 mai 2017, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

II- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2016

Rapporteur : Michel SCICLUNA

Note explicative de synthèse :

M. le Président invite l'assemblée à approuver le Compte de Gestion 2016 du Centre Communal d'Action Sociale établi par le Trésorier de la collectivité (pièces préalablement transmises au conseil d'administration en annexe de la convocation : page de garde, Résultats budgétaires de l'exercice « II-1 », Résultats d'Exécution « II-2 »).

Ce document émanant du comptable public reprend toutes les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice N (2016) y compris celles effectuées au titre de la « journée complémentaire » dans le courant du mois de janvier de l'exercice N + 1 (2017).

Le résultat est en conformité avec celui du Compte Administratif 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

-Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales- article L 2121-14,

-Vu les documents présentés en vue de l'approbation du Compte de Gestion 2016 du Centre Communal d'Action Sociale,

Article 1 : Approuve le Compte de Gestion 2016 du Centre Communal d'Action Sociale établi par le Trésorier de Mantenon.

Article 2 : Déclare que les Résultats du Compte de Gestion 2016 sont strictement conformes à ceux du Compte Administratif 2016.

III- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2016

Rapporteur : Michel SCICLUNA

Note explicative de synthèse :

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil d'administration élit son président ; dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote ».

Le Compte Administratif 2016 du Centre Communal d'Action Sociale (pièces préalablement transmises au conseil d'administration en annexe de la convocation : page de garde, vue d'ensemble « A1 », section

Fonctionnement « A2 » et section d'investissement « A3 ») lu par M. le Président, est soumis à l'approbation de l'assemblée.

M. le Président se retire de la séance et Mme Catherine AUBIJOUX prend la présidence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

–Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

–Vu le Code Général des Collectivités Territoriales- article L 2121-14,

–Vu l'approbation du Compte de Gestion 2016,

–Vu les documents présentés en vue de l'approbation du Compte Administratif 2016 du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune,

Article unique : Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Centre Communal d'Action Sociale, lequel peut se résumer ainsi :

Désignation des sections	Résultat de l'exécution (A)				Restes à Réaliser (B)			Résultats Cumulés (A + B)
	Résultats fin 2015	Mandats émis (dont affectation au 1068)	Titres émis (dont 1068)	Résultats fin 2016 (Hors RAR)	Dépenses	Recettes	Solde RAR	
Fonctionnement	45 640,40 €	51 878,59 €	70 582,30 €	64 344,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 344,11 €
Auneau	27 847,21 €							
Bleury-Saint-Symphorien	17 793,19 €							
Investissement	1 361,95 €	730,00 €	893,00 €	1 524,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 524,95 €
Auneau	95,00 €							
Bleury-Saint-Symphorien	1 266,95 €							
TOTAL	47 002,35 €	52 608,59 €	71 475,30 €	65 869,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	65 869,06 €

Constata que les résultats, fin 2016, sont les suivants :

- Section de Fonctionnement : excédent de = + 64 344,11 €
- Section d'Investissement : excédent de = + 1524,95 €

M. le Président réintègre la séance en reprenant la présidence et en remerciant publiquement le conseil d'administration pour sa confiance, et poursuit l'ordre du jour.

IV- AFFECTATION DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016

Rapporteur : Michel SCICLUNA

Note explicative de synthèse :

Les règles de la comptabilité publique exigent de délibérer sur l'affectation du seul résultat de Fonctionnement pour le Centre Communal d'Action Sociale, dès lors que le Compte Administratif de l'exercice clos a été approuvé.

Cette affectation doit au minimum couvrir les éventuels déficits de la section d'Investissement.

Le surplus peut être réparti soit en report à la section de Fonctionnement, soit en réserves complémentaires à la section d'Investissement.

Compte-tenu de l'approbation du Compte Administratif 2016 et du Compte de Gestion 2016 pour le Budget du Centre Communal d'Action Sociale de la commune « AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN », effectuée en début de séance, il est proposé à l'assemblée de voter l'affectation de résultat, de la façon suivante :

Pour mémoire, résultat de clôture de Fonctionnement, constaté fin 2016	= 64.344,11 €
Pour mémoire, résultat de clôture d'Investissement, constaté fin 2016	= 1.524,95 €
Pour mémoire, résultat cumulé d'Investissement, constaté fin 2016	= 1.524,95 €

Inscription au Budget Primitif 2017, comme suit :

→report en investissement à l'article R 001	= 1.524,95 €
→affectation en réserves à l'article R 1068	= 00,00 €
→report en fonctionnement à l'article R 002	= 64.344,11 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;*
- *VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Compte-tenu de l'approbation du Compte Administratif 2016 et du Compte de Gestion 2016 pour le Budget du Centre Communal d'Action Sociale de la commune « AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN », en début de séance ;*
- *VU la présentation effectuée par M. Michel SCICLUNA, Président ;*

Article unique : Décide d'affecter le résultat de Fonctionnement 2016 du Budget du Centre Communal d'Action Sociale de la commune « AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN » au Budget Primitif de l'exercice 2017 comme défini ci-dessus.

V- LE DOSSIER D'AIDE SOCIALE A ÉTÉ TRAITÉ

VI- QUESTIONS DIVERSES

Le repas des séniors de BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN aura lieu le samedi 2 décembre 2017 à 12h00 à la salle Patton.

Une structure collective spécialisée dans les certificats d'économies d'énergie, ECOLIFE, a sollicité un partenariat avec le CCAS afin de distribuer gratuitement aux foyers en situation de précarité 5 ampoules LED de classe A+. Les membres trouvent cette démarche particulière car il s'agit de faire du porte à porte en sollicitant des renseignements personnels. Personne ne comprend pourquoi elle ne passe pas par les restos du cœur ou le secours catholique.

De ce fait, M. le Président et les membres ne sont pas favorables.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Michel SCICLUNA, Président, déclare la séance close à 19h35.

Le Président
Michel SCICLUNA



La Vice-Présidente,
Catherine AUBIJOUX



La Secrétaire de séance,
Corine FOUCTEAU

